NUMÉRO 10. — ANNÉE 1854. NEUCHATEL. 9 MARS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement,
pour un an,
la Feuille prise au bureau, francs 6.
par la poste, franco, » 7.
Moitié prix pour 6 mois.

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin, avant 9 heures, et être signés.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. WOLFRATH, éditeur, imprimeur, rue du Temple neuf, n° 20.

Prix des annonces pour une ou deux insertions:
De 1 à 5 lignes 50 centimes.
» 6 à 8 » 75 »
» 9 et au-dessus 10 centimes par ligne.

Pour trois insertions:
De 1 à 5 lignes 75 centimes.
» 6 à 8 « 1 franc.
« 9 et au-dessus 15 centimes par ligne
et 5 centimes par ligne pour chaque insertion en sus.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 2 mars.

NOMINATION.

1. Le grand-conseil a, dans sa séance du 22 février 1854, ratifié la nomination des citoyens:

Samuel-Henri Guyot, Fréd. Challandes, et Ami Dardel, en qualité d'assesseurs suppléants de la justice de paix du Val-de-Ruz.

2. Le conseil d'état a, dans ses séances des 24 et 28 février courant, ratifié la nomination des citoyens:

Frédéric Rognon, notaire, en qualité d'officier de l'état civil de la circonscription de la Chaux-de-Fonds, en remplacement du citoyen Justin Gretillat démissionnaire, et

Eugène Veuve, greffier, en qualité de substitut, en remplacement du citoyen Fréd. Rognon;

Zélim Robert, en qualité d'officier de l'état civil de la circonscription des Eplatures, et

Frédéric-Olivier Othenin-Girard, en qualité de substitut;

Jules Perregaux-Dielf, en qualité d'officier de l'état civil de la circonscription des Planchettes;

Jonas-Henri Colin, en qualité d'officier de l'état civil de la circonscription de Corcelles, en remplacement du citoyen Théophile Clerc, démissionnaire, et

Henri Py, en qualité de substitut, en remplacement du citoyen Jonas Henri Colin.

3. Sous réserve de la ratification du grand-conseil et à teneur des articles 28 et 64 de la loi du 20 juin 1851, concernant la répression des contraventions et délits, le conseil d'état a nommé, le 24 février 1854, les citoyens:

Gustave Jeanrenaud, horloger, de Travers, domicilié à Fleurier, et

Louis Matthey-Pierret, horloger, du Locle, domicilié à Fleurier,

aux fonctions de juges auprès du tribunal correctionnel du district du Val-de-Travers, en remplacement des citoyens Henri Dubois-Lequin, et Ch.-Aug. Reymond.

Neuchâtel, le 28 février 1854.

Par ordre du conseil d'état, *Chancellerie.*

Décret

modifiant la loi sur l'impôt direct en ce qui concerne la perception.

LE GRAND-CONSEIL

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

Sur la proposition du conseil d'état,

DÉCRÈTE:

Art. 1er.

Toute personne qui viendra prendre domicile dans le pays du 1er janvier au 1er août de chaque exercice, sera soumise à l'impôt pour l'année entière.

Art. 2.

L'impôt direct se percevra en un seul terme, du premier au trente-unième août de chaque année.

Art. 3.

A dater du 1er septembre, les retardataires seront invités par une lettre de la préfecture à venir s'acquitter. A défaut de paiement dans la huitaine, il sera, à la réquisition du préfet, procédé contre les retardataires par voie de levation de gage, quelle que soit la somme, et sans signification préalable.

Art. 4.

Sont et demeurent abrogés les articles 13, 21, 27 et 28 de la loi sur l'établissement de l'impôt direct, modifiée le 18 décembre 1850; toutes les autres dispositions de la susdite loi sont maintenues en vigueur.

Art. 5.

Le conseil d'état est chargé de la promulgation et de l'exécution du présent décret.

Neuchâtel, le 20 décembre 1853.

Au nom du grand-conseil:
Le Président, Ed. ROBERT-THEURER.
L'un des secrétaires, Ch.-Aug. DARDEL.

Le conseil d'état promulgue le présent décret et le déclare exécutoire à dater du premier janvier 1854.

Neuchâtel, le 30 décembre 1853.

Au nom du conseil d'état:
Le Président,
PIAGET.
Le Secrétaire-adjoint,
George GUILLAUME.

Arrêté

concernant la police du feu.

LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les sinistres qui peuvent résulter de l'usage qui s'introduit dans certaines localités d'habiter des maisons non encore achevées;

Entendu les Directions de l'Intérieur et des Travaux publics, chacune en ce qui la concerne,

Arrête:

Art. 1er. L'habitation totale ou partielle d'une maison nouvellement construite est interdite, tant qu'un examen de la police locale du feu n'est pas intervenue, et qu'il ne résulte pas de cet examen que la maison peut être habitée en tout ou en partie sans danger pour le feu.

Art. 2. Le résultat de cette visite sera consigné dans les registres de la police locale du feu, pour y avoir recours au besoin.

Art. 3. Toute contravention aux deux articles précédents sera déférée aux tribunaux, et le contrevenant sera passible, en outre, de tous les dommages que pourrait causer sa négligence.

Neuchâtel, le 7 février 1854.

Au nom du conseil d'état:
Le Président,
PIAGET.
Le Secrétaire-adjoint,
George GUILLAUME.

Tarif

des émoluments dus aux officiers de l'état civil.

A teneur des décrets du grand-conseil en date des 18 décembre 1851, 15 juin 1852 et 23 février 1854.

(Nota. A teneur du décret du 23 février 1854, tous ces émoluments sont à la charge des parties intéressées.)

1°	Acte de mariage	fr. 3 —
2°	Acte de naissance	75
3°	Acte de décès, y compris le permis d'inhumer	75
4°	Expédition d'un acte de mariage, naissance ou décès	75
5°	Enregistrement et attestation de publications de promesses de mariage	75
6°	Enregistrement d'une opposition à des publications ou au mariage .	3
7°	Transcription d'un acte de l'état civil dressé hors du canton . .	75
8°	Transcription d'un jugement de rectification d'un acte de l'état civil; Transcription d'un jugement de divorce; Transcription d'un jugement qui admet une adoption; Transcription de l'acte authentique de reconnaissance d'un enfant naturel; si l'étendue de la pièce n'excède pas une page d'écriture ordinaire ou deux pages d'écriture grossoyée	3
	et par chaque page en sus d'écriture ordinaire	50
	id. id. grossoyée	25
9°	Mention marginale, destinée à rappeler une reconnaissance, un jugement de divorce, une légitimation, etc. etc.	50
10°	Toute inscription, transcription ou expédition non spécifiée par ce tarif, sera assimilée, par analogie, à l'un des articles du dit tarif et taxée de conformité.	
11°	Les registres, formules imprimées et autres accessoires, sont à la charge de l'Etat.	

Publié et promulgué en cette forme à teneur du décret du 23 février 1854.

Neuchâtel, 24 février 1854.

Au nom du conseil d'état:
Le Président,
PIAGET.
Le secrétaire-adjoint,
George GUILLAUME.

NOTA. Le Code civil ordonne uniquement la transcription des jugements de divorce et non des jugements de séparation: il ordonne en outre que *la publication* de ces jugements soit faite par la Feuille officielle. Les officiers de l'état civil n'auront donc désormais à publier ni jugements de divorce ni jugements de séparation; ils auront simplement à *transcrire* les jugements *de divorce* sur le *registre des mariages*. La circulaire de la Direction de justice du 18 octobre 1852 se trouve ainsi sans objet aujourd'hui.

7. Les contribuables pour l'entretien des routes de Boudry qui possèdent les qualités requises par l'article 26 de la loi sur les communes et bourgeoisies, sont invités à se rencontrer à l'assemblée générale qui aura lieu à l'hôtel-de-ville de Boudry, dimanche 26 mars prochain, à l'issue du service divin du matin, pour prendre connaissance et voter sur le budget qui sera présenté par la commission. — Boudry, le 27 février 1854.

Le secrétaire de la générale bourgeoisie,
Ch. BARBIER.

8. La commune de Môtiers fait savoir qu'elle revendique comme sa propriété spéciale le Grand-Châble, (situé dans sa forêt, sur son district.) En conséquence et sauf en ce qui concerne les forêts qui joûtent le Grand-Châble, elle fait défense à quiconque ne pourra pas justifier d'en avoir un droit positif, d'y dévaler, soit d'y châbler aucun bois, prévenant que tout contrevenant sera gagé sans préjudice des peines pour le dommage qui pourra être constaté. Donné en assemblée générale de commune pour être inséré dans la Feuille officielle du canton, une publication ayant déjà été faite dans le village.

Môtiers, le 25 février 1854.

Le secrétaire communal,
Emile BOBILLIER.

9. Le poste de régent de l'école catholique supérieure mixte de Cressier devenant vacant pour le 31 mars 1854, est mis au concours;

Obligations: 33 heures de leçons par semaine;

Objets d'enseignement: ceux exigés par l'art. 16 de la loi, pour le degré supérieur de l'enseignement primaire;

Traitement: fr. 900 par année.

Les instituteurs qui auraient des vues sur ce poste sont invités à envoyer *franco* leurs offres de service et leurs certificats au citoyen Corboud, curé, président de la commission d'éducation, huit jours avant le mardi 28 mars 1854, jour où ils se présenteront devant la commission à 9 heures du matin, pour subir un examen, s'il y a lieu.

Cressier, le 25 février 1854.

Le secrétaire de la commission,
Jean-Joseph THOMAS.

10. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers a, dans sa séance du 20 courant, prononcé le décret de la masse abandonnée par le citoyen Chrétien-Christian Yaberg, originaire de Radelfingen, canton de Berne, ci-devant établi maître tailleur d'habits à la Sainte-Olivier, de la Côte-aux-Fées, d'où il est parti sans régler ses affaires, et en a ordonné la liquidation sommaire; c'est pourquoi tous ceux qui ont été en relations d'intérêt ou qui ont quelques réclamations à faire au dit Ch. Yaberg, sont invités:

1° A faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix du cercle de Môtiers, du 1 au 20 mars prochain, jour où les inscriptions seront closes;

2° A se présenter le mardi 21 dit, à 1 heure après midi, à la salle de justice de Môtiers, pour

procéder aux opérations de cette liquidation sommaire, le tout sous peine de forclusion.

Môtiers-Travers, le 25 février 1854.

Le greffier de la justice de paix,
Ch. PERRET, notaire.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. A vendre, à Wohlhausen dans le canton de Lucerne, un bon moulin dont l'eau ne tarit jamais. Pour les renseignements, s'adresser à C. B. chez M. Claudon, à la petite Rochette, Neuchâtel.

2. L'hoirie d'Aimé Benguerel exposera en vente à la huitaine, dès le lundi 13 mars courant:

1° Une maison d'habitation située au haut du village de Fontainemelon, contenant quatre appartements, grange, écurie et dépendances avec un jardin du côté de bise; son rapport annuel de fr. 450 est susceptible d'augmentation; cette maison conviendrait particulièrement à des industriels, étant très convenablement distribuée pour des ateliers.

2° Un verger contenant une demi-pose environ, garni d'arbres fruitiers en plein rapport, attenant à la maison, et où se trouve un petit bâtiment ayant servi précédemment à l'usage d'une forge, et au-dessus duquel est établi un grenier en très-bon état; il existe également dans ce verger un puits alimenté par une source d'eau excellente et qui se maintient au même degré pendant les plus grandes sécheresses.

Les conditions de cette vente sont déposées à l'hôtel de l'Industrie, à Fontainemelon, où elle aura lieu définitivement le lundi 27 mars 1854, à huit heures du soir. Pour visiter ces deux immeubles, s'adresser à Auguste Guyenet ou Louis Benguerel, à Fontainemelon.

2. Les propriétaires de l'auberge de la Couronne à Brot-dessous, offrent à vendre ou à amodier sous de favorables conditions, cette auberge avec ses dépendances. Elle se compose: 1° d'un grand bâtiment renfermant douze chambres dont dix se chauffent, deux cuisines dont une est alimentée d'eau par une source, une lessiverie, deux caves voûtées. 2° D'un autre bâtiment servant à l'usage rural, ayant de vastes écuries, une grange, et une cave: ces deux bâtiments ont droit à la fontaine publique qui jaillit devant le bâtiment de l'auberge. 3° D'un beau et grand jardin en bise du n° 1, et d'un plus petit près du bâtiment rural. Les amateurs de cet établissement sont prévenus qu'il y aura une seule passation pour cette vente dans la dite auberge à Brot-dessous, fixée au samedi 18 mars 1854, dès les 7 heures du soir. L'acquéreur pourra entrer en propriété en Saint-Georges 1854. On peut s'adresser pour visiter l'immeuble à M. Ph. Monard, aubergiste actuel, et pour les conditions à M. F.-R. Robert, notaire, aux Ponts.

Vente d'immeubles à Saules.

3. Jacob-Henri Dessaules expose en vente par voie d'enchères à la huitaine, qui se termineront le lundi 20 mars courant dans la soirée, les immeubles qu'il possède à Saules et qui consistent:

1° En une maison d'habitation avec jardins et verger y contigus, de la contenance de 2 poses environ, renfermant 2 appartements avec leurs dépendances, grange, écurie, cave et autres appartenances.

2° En cinq pièces de terre en nature de champ, contenant ensemble 6½ poses, situées dans les meilleures fins de la localité.

La minute d'exposition en vente est déposée à Saules, dans le cabaret d'Abram-Auguste Desaules, où les amateurs peuvent prendre connaissance des conditions et faire leurs offres et remises.

4 On exposera en vente à la minute, en l'étude de M. I.-H. Clerc, notaire, le vendredi 17 du présent mois de mars, à 3 heures après-midi, une belle **propriété** située en face du Crêt, faubourg de Neuchâtel, à l'entrée de la promenade et au bord de la grand'route; elle comprend 4½ ouvriers de terrain, cultivés en jardin, et s'étend jusqu'à la rue de Vieux-Châtel sur laquelle elle a une issue. Une maison à deux étages et deux logements occupe le centre de cette possession, qui peut être utilisée comme terrain à bâtir; un puits existe dans la propriété et une fontaine publique est tout près. Pour connaître les conditions de vente, s'adresser à M. I.-H. Clerc, notaire, à Neuchâtel.

5. Les héritiers de Jonas-Pierre Clerc exposeront de nouveau en vente par voie de minute, dans l'auberge de la Fleur-de-Lys, à Corcelles, le samedi 11 mars 1854, une propriété à Corcelles, se composant d'une maison ayant trois logements, d'un jardin et d'une vigne d'environ un ouvrier, le tout joûtant de vent Félix Colin, de bise la commune de Corcelles, de joran la veuve de Jean-Louis Clerc et d'uberre la route. S'adresser pour voir l'immeuble aux enfants Clerc, à Corcelles.

6. Une jolie propriété située dans le centre du village d'Auvernier, très agréablement située, consistant en une maison rebâtie complètement à neuf, jardin et verger contigus, le tout à proximité d'une fontaine Les appartements se composent de sept chambres dont quatre à poêle. Ils sont très propres et remis à neuf. En outre une cave en très bon état, meublée de 35 à 40 bosses avec deux pressoirs. S'adresser au notaire Barrelet à Colombier, chargé de donner tous les renseignements que l'on désirera et qui recevra des offres jusqu'au 1er juin prochain.

7. Le citoyen Henri Vuillemin, assesseur de la justice de paix du cercle d'Auvernier, demeurant à Colombier, agissant comme procureur d'office de Jeanne-Catherine née Jeannet, veuve de David-Pierre Nicoud, demeurant à Auvernier, et ensuite d'une autorisation de la justice de paix en date du 17 février 1854, exposera en vente à la minute à l'auberge de la Couronne à Auvernier, le lundi 13 mars prochain dès les deux heures de l'après-midi,

1° Une maison d'habitation située dans le bas du village d'Auvernier, lieu dit à la Bâla, renfermant cave et emplacement de pressoir, avec un jardin contigu, le tout limité du côté de vent par Henri Convert, de joran par M. de Sandoz-Rollin et d'uberre par Louis Cortaillod.

2° Une vigne située dans le territoire d'Auvernier, lieu dit à Racherelle, contenant environ trois ouvriers, joûte de vent David Girard, greffier, de bise Daniel Mouchet, de joran l'hoirie de Christian Baltschun, et d'uberre le chemin tendant à Corcelles.

S'adresser pour le prix et les conditions au procureur de la veuve Nicoud et au notaire Barrelet, à Colombier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

8. La direction de l'hôpital Pourtalès fera vendre par enchères publiques, ses vins de la dernière récolte dans ses caves à Anet, le lundi 20 *du présent mois de mars, à 10 heures du matin;* la quantité à vendre est d'environ quarante chars ancienne mesure. Les vins sont de bonne qualité et ont été très-bien conditionnés.

9. Le mardi 21 mars courant, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Boudry, on exposera en vente par voie d'enchères juridiques: un balancier, soit machine à découper; les amateurs peuvent visiter l'objet dans le susdit hôtel, où il est déposé.

A VENDRE.

10. A la LIBRAIRIE KISSLING, le seul ouvrage complet sur le *Code Napoléon*, par Mourlon, 3 vol. prix 27 francs.

11. Andreas Mansfeld, menuisier-ébéniste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est toujours bien fourni et assorti de **meubles,** tels que secrétaires, bonheur de jour, commodes, tables rondes à roulettes et autres, tables de nuit, chaises, bois-de-lit, et tous les articles concernant son état; le même se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes pour la confection de meubles de toute sorte; il s'efforcera de les satisfaire à tous égards. On est prié de s'adresser chez lui, maison Schweizer, 33, faubourg du lac.

12. A vendre ou à louer un excellent et beau pianino; le bureau d'avis indiquera.

13. M. J. Nessi, fabricant d'horlogerie, vient de recevoir un grand assortiment de très **belles pendules** depuis fr. 65 et au-dessus, qu'il garantit pour deux ans; il recommande également au public ses montres d'or et d'argent; ainsi qu'un beau choix de chaînes et de clefs.

14. *Du traitement curatif et préservatif, pharmaceutique et hygiénique de la phthysie pulmonaire*, par A.-F. Anelli, docteur en médecine, chirurgien de première classe, membre d'une société savante de médecine, (de Nyon, séjournant à Ste-Croix.) Se vend chez l'auteur, chez M. Scherzer, relieur à Ste-Croix, et à la librairie de M. Martignier, à Lausanne. Une brochure, prix fr. 2»50.

15. Pour cause de décès, une paire de mouffles simples et une paire de mouffles doubles avec tous leurs accessoires, munies d'excellentes cordes en fil. S'adresser à Mariette veuve Pajot, à Estavayer le lac.

16. A dater du 10 mars 1854, et dans leur magasin faubourg du lac n° 7, MM. F. Porret et Ce, en liquidation, vendront pour argent comptant, et aux prix de facture, les marchandises nouvelles formant leur établissement, composées de nouveautés pour paletots, pantalons et gilets, draps, doublures, passementeries et toutes les fournitures d'un marchand tailleur.

17. De rencontre, un piano en acajou qui a très peu servi, fabrication de Paris, d'une solidité garantie, et à un prix favorable; on accepterait en échange une partie de bon vin. S'adresser à M. Wæden-hveiler, facteur de pianos, à St-Nicolas, possession de Etienne Weishaar.

18. A vendre à bon marché, faute d'emploi, un établissement lithographique composé de deux presses et accessoires, avec une douzaine de pierres. S'adresser pour le voir, à M. Charles-Humbert Jacot, agent d'affaires à Neuchâtel, et pour traiter, à Auguste Bolomey, menuisier-ébéniste à Lutry. (On est prié d'affranchir les lettres)

19. François Périllard, à Colombier, avise le public qu'il a en dépôt un assortiment de chaussures en tous genres et à des prix raisonnables.

20. Chez D. Balmer, graines de trèfle à la garantie, coquelets, pois et lentilles, miel coulé du pays à fr. 1»50 la livre, et du reste tous les articles d'épicerie à des prix avantageux.

21. A vendre une armoire à deux portes en noyer massif, et un rouleau pour allée de jardin en bois de chêne, 3 pieds 6 pouces de long sur 20 pouces de diamètre. S'adresser à Frédéric Gisler, Petite-Rochette.

22. A vendre une bonne qualité d'eau de cerise à fr. 3»50 le pot fédéral; s'adresser à M. Ruply, café de la poste.

23. M. Bernard Ritter aura dans la quinzaine une cinquantaine de bosses de chaux vive à vendre; il prie les personnes qui désirent s'en procurer de lui adresser leurs demandes de suite.

24. A vendre un tas de rablon chez Louis Landry, rue des Moulins 26.

25. A vendre un tas de fumier d'environ 5 à 600 pieds, bien conditionné et facile à enlever. S'adresser à Fritz Braithaupt.

26 Environ 1500 pieds de fumier de vache, s'adresser à M. Bernard Ritter.

27. En vente chez les concierges du gymnase et du collége des filles, de belles têtes de lettres représentant le **Gymnase** et le **Collége des filles** sur une seule page.

A la librairie Kissling:

SCÈNES DE LA VIE VAUDOISE,

par Ch. JACOTTET. — Prix fr. 1»50.

29 D'occasion, une lampe de bureau ou d'horloger, à bon compte. S'adresser au bureau d'avis.

30. Chez François Berthoud, mécanicien, rue des Moulins, une machine à battre le blé portative et se mouvant à bras, plus de jolies pompes Japy, en tout genre; de rencontre chez le même, de vieilles pompes ayant déjà servi, à des prix très-bas, et de jolis moules à saucisses avec les couteaux neufs; le même se recommande toujours tant pour la serrurerie que pour la mécanique.

31. On offre un potager en bon état ayant trois trous, plus un four et une bouilloire, lequel se chauffe facilement. — La même personne demande une apprentie pour une bonne partie de l'horlogerie. S'adresser au bureau de cette feuille.

32. Par brandes ou en gros, 25 bosses vins blancs 1850 et 52 première qualité, à un prix raisonnable. S'adresser à Ch.-Fréd. Borel, rue des Moulins.

33. A vendre d'occasion et à bon compte, un vieux tapis de chambre. S'adresser à Alphonse Borel, ébéniste.

34. On offre à vendre un billard, avec ses accessoires, encore bien conservé. S'adresser à Mad. veuve de J.-F. Beerstecher, à la Neuveville.

35. Mad. Augustine Lambert, maison Prince-Fauche, rue de l'Hôpital, vient de recevoir de Paris, un magnifique assortiment de gallons en tous genres, velours unis et façonnés, effilés, blondes et dentelles cambrées, voilettes, bonnets de soirée, gants, etc.; le tout à des prix les plus modiques.

36. On offre à vendre des outils de polisseuse d'acier, en bon état, et tous les accessoires. Le même offre un char à bras en bon état, avec brecette et brancard. S'adresser au bureau d'avis.

37. Chez Jn-Pre Mury, à Hauterive, plusieurs billons de planches sèches en noyer et en chêne, des poteaux et carrelets en chêne, 30 à 40 mille échalas, des tuteurs d'arbres, et des rais; le tout à un prix raisonnable.

38. Un tas de fumier d'une dixaine de chars et un tas de cendre lessivée pour engrais; plus 8 billes de chêne de 11 à 17 pieds de longueur, mesurant de 20 à 24 pouces au petit bout. S'adresser à François Richner, aux buanderies.

39. **Samuel Geissler,** maître jardinier, à Colombier, a l'honneur d'annoncer au public et principalement à ses pratiques, qu'on pourra se procurer chez lui toutes les graines potagères, ainsi que celles pour la grande culture, carotte blanche à colet vert, jaune-paille, longue rouge à colet vert, longue de Hollande et demi longue, betterave, choux, rutabagas, ainsi que des graines de fleurs annuelles et bisannuelles nouvellement reçues, le tout à des prix modérés et à la garantie des espèces. De plus, arbres et arbustes, de beaux pieds pruneaulier Fellenberg, reine-claude, pyramide, poirier, pommier.

40. On offre à vendre plusieurs centaines de bouteilles vin rouge 1846, 1re qualité, à fr 1 » 20 par 100 bouteilles et à fr. 1 » 15 par 500. Et du blanc de la même année, à 90 centimes la bouteille. S'adr. à M. Petitpierre-Meuron.

Chez MM. Gerster, Kissling et Henriod, libraires.

FEUILLES VOLANTES,

N° 3. *Les femmes politiques.*

par Auguste RAMUS. — Prix 20 centimes.

---

42. M. Borel-Favarger a l'honneur d'informer le public et particulièrement ses pratiques de la ville et de la campagne, que venant de recevoir de nouveaux envois de marchandises de France et de Suisse, il est parfaitement assorti dans les articles de son commerce: toiles de coton, pour chemises, draps de lit, rideaux et toute autre espèce d'usage pour ménage et vêtements, savoir: *sarcenet, calicots madapolam, croisés pour jupons, corsets et habillements de matin, spécialités pour chemises, blanc-fleurs, jumel d'Egypte, brillantes pour bonnets et habillements d'enfants, cretonnes fortes blanches et en écru pour chemises, cretonnes blanches 7/8 et 1 aune large, tissus blancs et guinées pour draps de lit*, une partie très considérable de *mouchoirs de poche blanc en fil, de Cholet et du canton de Berne, de toutes premières fabriques, depuis 5 jusqu'à 28 francs la douzaine, quelques douzaines mouchoirs Cambrai tout en fil pour priseurs. De très beaux nappages de Belgique, de France et de Suisse tout en fil et fil et coton*: le tout en très bonnes marchandises et à des prix satisfaisants. Il rappelle en même temps que son magasin est sous le Faucon, à côté de M Ch. Lichtenhahn.

ON DEMANDE A ACHETER

43. Les personnes qui auraient à vendre de vieilles boîtes et autres objets d'or et d'argent, peuvent s'adresser à Edouard Calame-Billard, horloger, rue du Temple-neuf, n° 14, lequel est également toujours assorti de montres et pendules au choix des amateurs et à des prix raisonnables.

44. Bohn, chaudronnier, demande à acheter du vieux plomb, laiton et cuivre.

A AMODIER.

Hôtel à louer.

45 A louer pour la St-Georges 23 avril 1854, à Serrières, à quinze minutes de Neuchâtel, sur la route d'Yverdon, un établissement d'hôtellerie nouvellement construit, se composant de 13 chambres, un grand salon, 4 cuisines, une boulangerie et une cave: il sera ajouté à l'hôtel une écurie et remise. Les amateurs devront adresser franco, d'ici au 24 mars courant, leurs certificats au notaire Renaud, à Neuchâtel.

L'adjudication aura lieu le samedi 1er avril prochain, à 2 heures après-midi, dans le dit hôtel, où les amateurs sont priés de se rencontrer, accompagnés de leurs cautions. S'adresser pour voir l'établissement au propriétaire, M. Buhler-Borel, teinturier, à Serrières, et pour connaître les conditions au susdit notaire.

A LOUER.

46. Pour la St-Jean, un appartement composé d'une chambre de ménage, chambre à serrer, un galetas, une cave. S'adresser à C.-Fréd. Martin, à Peseux.

47. Pour le 1er avril, un salon meublé ainsi qu'une chambre à coucher, avec poële et cheminée, au 2d étage de la maison Pury-Châtelain, rue de l'Hôpital. S'adresser au magasin de modes de Mme veuve Malis, au rez-de-chaussée.

48. Pour de suite, une chambre meublée ou non, se chauffant et jouissant d'une très-belle vue. S'adresser à la veuve Montandon, à la Boine; on prendrait de préférence un jeune homme.

49. Pour la St-Jean prochaine, un grand magasin rue des Halles. S'adresser à M. L. Barbey.

50. Pour la St-Georges, un logement dans la maison Elzingre, au Sablon. S'adresser à Elzingre, boulanger, au four de la ville.

51. On offre à louer pour de suite, une grande chambre meublée. S'adresser à H. Quinche, ébéniste, au faubourg, n° 32.

52. Pour la St-Jean, le second étage du four de la ville. S'adr. à A. Elzingre, boulanger; dans la dite maison. Le même demande un garçon de bonne maison pour apprendre l'état de boulanger, sous de favorables conditions.

53. On offre à louer pour la St-Georges ou à la St-Jean, un appartement à la rue St-Maurice, près de l'hôtel des Alpes, au second étage, composé de 4 chambres dont 3 grandes, une grande cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser au bureau d'avis.

54. Pour St-Georges ou de suite, si on le désire, un beau et vaste appartement à la maison Dardel, sous Saules, consistant en plusieurs chambres, cuisine, cave, bûcher, jardin, etc. S'adr. à Jacob Schneider, dans la dite maison ou à D.-H. Duneuf, à Saules.

55. Au centre de la ville et au 3e étage, pour la St-Jean, deux chambres à poêle, l'une au soleil levant, l'autre du côté de la rue Neuve, caveau, galetas et ce qui en dépend. S'adresser au bureau d'avis.

56. Pour la St-Jean 1854, un logement à Peseux consistant en une chambre, cabinet, cuisine et place pour le bois, le tout bien exposé au soleil; on désire des personnes sans enfants. S'adr. à Jean-Daniel Péters, à Peseux. — Le même annonce au public qu'il continue son commerce de fromage dans sa maison à Peseux, et offre à vendre une seille à fromage, le tout à des prix raisonnables.

57. Pour la St-Jean prochaine au centre de la ville: 1° *un magasin* pouvant servir d'atelier; 2° *un logement* de trois pièces avec leurs dépendances nécessaires. Ce magasin et ce logement pourront être loués ensemble ou séparément, tous deux étant dans le même bâtiment. S'adresser au bureau d'avis.

58. A louer un petit logement au Vauseyon, pour le 1er avril ou St-Jean. S'adresser à Louis Gaillard, au susdit endroit.

59. Pour fin mars courant, un appartement de 2 ou 3 chambres meublées ou non; de plus, une chambre meublée. S'adresser au 3me de la maison Bouvier-Kistler, rue de l'Hôpital.

60. Pour St-Georges ou pour St-Jean, un logement composé de quatre pièces, cuisine et dépendances, et situé à quelques minutes de la ville; s'adresser à M. Borel-Fauche.

61. Pour un jeune homme paisible, une chambre meublée; plus, une jolie cave. S'adresser à Mme veuve Dubreuil, sous l'hôtel du Cerf.

62. Pour la St-Jean, à des personnes tranquilles et sans enfants, dans le village de Corcelles, un bon logement bien éclairé. S'adresser à Justin Roulet, au dit lieu.

63. On offre à louer dans une des plus belles situations des environs de la ville de Neuchâtel, entre les villages de St-Blaise, Cornaux et Wavre, la maison de Bois-Rond comprenant salon, et huit bonnes chambres avec les dépendances nécessaires, telles que cuisine, caves, chambres à serrer, écurie, remise et jardin. La vue dont on jouit sur le lac de Bienne et Jolimont, les ressources que les environs et le bois avoisinant offrent pour la promenade, rendraient ce séjour convenable pour des personnes en convalescence ou qui désirent la plus grande tranquillité. On aurait des facilités de se procurer chez le fermier les fournitures de ménage de première nécessité. S'adresser pour voir l'habitation à Henri Mader, jardinier à Bois-Rond, et pour les conditions à Ch. Colomb, notaire à Neuchâtel.

64. Mme veuve Leschot née Neuenschwander, offre à louer dans sa maison à St-Blaise, un logement consistant en deux chambres, cuisine, galetas, cave et une boutique d'épicerie, le tout remis à neuf l'été passé et en très bon état; la boutique a toujours été bien achalandée. S'adresser à elle-même à Neuchâtel, chez son beau-frère Schorp-Neuenschwander, épicier rue St-Maurice.

65. Pour la St-Jean prochaine, un logement au 3e, se composant de deux chambres, l'une avec un grand balcon devant, vue des Alpes et du lac, avec poëles et cheminée, une chambre pour une servante, cuisine, chambre à serrer, galetas et cave. S'adresser chez Heitler, près de la chapelle.

66. A Cressier, deux logements remis à neuf, composés chacun de trois chambres, cuisine, cave, écurie, grange, etc. S'adr. à Mme la colonel Pettavel.

67. A louer, tout de suite, à la rue de Moulins, une petite cave avec bouteiller, mise à neuf. S'adresser à Ad. Pfeiffer.

68 De suite, de préférence à un jeune homme, une jolie petite chambre meublée à poële. S'adr. à Ch. Junod, maison Stauffer, faubourg du lac.

69. Pour la Saint-Jean prochaine, au rez-de-chaussée de la maison Dagon, à l'Evole, un local ayant un fourneau, pouvant servir d'atelier pour un menuisier, ou tout autre genre de profession. S'adresser à Ch. Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde.

70. Pour la St-Jean prochaine, au centre de la ville, un logement composé de quatre à six chambres, avec les dépendances nécessaires. S'adresser au bureau d'avis.

71. De suite ou pour la St-Jean, à cinq minutes de la ville, dans une belle exposition, un logement au 1er étage, remis à neuf, composé de 4 chambres, cuisine et dépendances; plus, au plain-pied, un petit logement de 2 chambres, cuisine, etc. S'adresser au bureau d'avis.

72. Une chambre à coucher pour ouvriers. S'adresser rue du Château, n° 10.

ON DEMANDE A LOUER.

73. On demande à louer pour St-Jean, à quelques minutes de la ville, un appartement sec et exposé au soleil, de deux chambres et dépendances, qui serait occupé par deux personnes de bonnes mœurs. S'adresser au bureau d'avis.

74. On demande à louer en ville, pour la St-Jean prochaine, pour trois personnes sans enfans, un logement de quatre à cinq pièces avec dépendances. S'adresser à l'atelier des frères Reuter, menuisiers rue St-Honoré.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

75. Dans un des bons magasins de modes de Neuchâtel, on prendrait de suite une apprentie de la ville, à des conditions très avantageuses. S'adresser au bureau d'avis.

76. Une jeune fille parlant allemand et français, porteuse de bons certificats, sachant faire un bon ordinaire, désire se placer en ville. S'adr. au bureau d'avis.

77. On demande de suite une nourrice accouchée depuis cinq ou six semaines. S'adresser au bureau d'avis.

78. Une femme âgée de 40 ans, forte et soigneuse, se recommande comme releveuse ou garde-malade; elle est propre à mettre la main à toute sorte d'ouvrages S'adr. au bureau d'avis.

79. Deux bonnes nourrices fortes et bien portantes, cherchent à se placer au plus vite. S'adr. à Mme Muller, sage-femme, place des Halles.

80. On demande une fille d'un âge mûr, sachant faire un ménage et les ouvrages de la campagne; on sera très exigeant pour les certificats. S'adresser à Ch Borel et Thiébaud, tapissiers, n° 9 rue du Coq-d'Inde.

81. On demande un domestique de maison, au fait du service et muni de bons certificats S'adresser chez M. de Rougemont, maison Chambrier, place du Marché, qui indiquera.

82. Une fille parlant allemand et français, désire se placer pour cuisinière ou femme de chambre. S'adresser au bureau d'avis.

83. Une blanchisseuse de la campagne demande pour de suite une apprentie. S'adr. au bur. d'avis.

84. M. Heitler, près la chapelle, demande dès maintenant une fille sachant bien faire le ménage et travailler au jardin, et un domestique vigneron qui sache soigner un jardin et une vache. Inutile de se présenter sans de bons certificats.

85. On demande pour de suite une fille de 25 à 30 ans, qui connaisse très bien la couture et le ménage; il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser à Mme Arndt, maison Bioley, faubourg du lac.

OBJETS PERDUS OU TROUVES.

86. On a perdu samedi dans la soirée, depuis l'Evole à la rue des Moulins, une petite ombrelle dite marquise; la personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre contre récompense au bureau d'avis, qui indiquera.

87. Si d'ici au 10 mars, la personne qui a laissé, dans le courant du mois d'août 1853, un chien lévrier au café Clerc, ne le réclame pas, on en disposera contre frais de pension.

88. La personne qui a perdu une épingle en or, dans la salle des concerts, peut la réclamer contre les frais, chez Frédéric Gisler, à la Petite Rochette.

89. Perdu jeudi dernier, près du Crêt, un foulard rayé, marqué R. M. Le rapporter contre récompense chez M. Niggli, relieur, rue de l'Hôpital.

90. On a trouvé, le 14 de ce mois, à l'entrée de l'Evole, un paquet d'acier; le réclamer en le désignant et contre les frais d'insertion, à Etienne Weishaar, à St-Nicolas près Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

91. Mlle Julie Humbert se propose d'avoir chez elle dès le 13 courant, une école enfantine; elle la recommande aux parens et y vouera tous ses soins. S'adresser à elle-même, au 3e étage de la petite maison Touchon-Petitpierre, à la Croix-du-Marché.

CONCERT.

92. M. Alfred Petitpierre donnera, samedi 11 mars à 8 heures du soir, dans la grande salle des concerts, avec le concours de la Société de chant et de quelques amateurs, un concert vocal et instrumental. M. Petitpierre se servira du plus grand *orgue expressif* qui soit encore sorti des ateliers de M. Alexandre, à Paris, et qui a été construit expressément pour lui.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. Gerster-Fillieux. Le prix du billet est de fr. 1 50, jusqu'au vendredi soir; dès samedi matin, ainsi que le soir à l'entrée de la salle, fr. 2.

93. Ensuite des bruits mal fondés qui paraissent s'être répandus à Cormondrèche, il y a quelques jours, sur la personne de Marguerite Brunner, femme de Pierre Brunner, du dit lieu, je crois devoir déclarer que c'est à tort qu'elle a été désignée pour avoir enlevé un reste de sac de café dans mon magasin à Neuchâtel. — Lorsque je me suis rendu à Cormondrèche à la recherche de ma marchandise, la femme Brunner a été reconnue innocente au premier abord, et le café a été retrouvé dans une autre localité et en d'autres mains.

Neuchâtel, 6 mars 1854. Dd Balmer.

94. Jean-Joseph Thomas, fabricant de chapeaux de paille à Cressier, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques qu'il continue à blanchir les chapeaux de paille en tout genre; il change aussi leur forme quand on le désire, et les remet au patron nouveau. Son dépôt est à Neuchâtel chez M. Fritz Bauert, derrière l'hôtel-de-ville; il fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

95. Chez Mlle Wildi, à Schüpfen, district d'Arberg, canton de Berne, de jeunes demoiselles qui désireraient apprendre la langue allemande pourraient entrer dès le 1er avril prochain, pour le prix de 14 louis par an, mais en payant d'avance chaque trimestre; on promet une bonne nourriture, et l'enseignement de la langue allemande ne laissera rien à désirer; les leçons d'allemand seront de 4 heures par jour et 4 à 5 heures pour les ouvrages du sexe. Le blanchissage du linge se fait trois fois par an. On est prié d'affranchir les lettres.

96. Eugène **L'Eplattenier**, teinturier-dégraisseur à l'Ecluse, croit devoir informer le public que le bruit généralement répandu de son prochain départ pour l'Australie est dénué de tout fondement. — Il saisit cette occasion pour se recommander au public dans tout ce qui concerne sa partie, savoir teinture sur toute sorte d'étoffes, soie, laine et coton; il dégraisse, lave à neuf et détache les ameublements et toute espèce d'habillement de messieurs et de dames; il s'efforcera de mériter la confiance que l'honorable public lui a déjà accordée et qu'il sollicite de nouveau, tant par la modicité de ses prix que par la promptitude de l'ouvrage. Il se charge en outre de teindre les étoffes deuil en 48 heures.

97. La veuve et les héritiers de J.-Fréd. Kramer, vivant maître menuisier à Colombier, où il est mort récemment, désirant connaître à fond l'état de sa masse, requièrent toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir, à quelque titre que ce soit, comme aussi celles qui auraient des comptes à régler, de s'annoncer au bureau du notaire Clerc à Colombier, jusqu'au 5 avril prochain. Passé ce terme, les réclamations ne pourront être admises.

98. Une famille respectable d'un village près de Thoune désirerait placer en échange dans cette ville ou aux environs, deux jeunes filles d'une douzaine d'années contre de jeunes garçons ou de jeunes filles qui désireraient apprendre l'allemand, pouvant à cet effet fréquenter les écoles du village. S'adresser à l'atelier de MM. Reuter, rue St Honoré.

99. La desserte de la boucherie de Cernier étant à remettre pour la Saint-George, soit le 23 avril 1854, messieurs les amateurs sont invités à se rencontrer le lundi 27 mars prochain, dans la salle de commune du dit lieu, dès les 9 heures du matin, journée fixée pour la remise.

Au nom de la commune, *le secrétaire*,
F. Piquard.

100. La soussignée, étant de retour d'Allemagne, aurait quelques heures disponibles pour donner des leçons de piano aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Mlle Bruand,
Neuchâtel.

101. Une maison de commerce de Neuchâtel demande un apprenti, pour entrer au plus tôt. S'adresser au bureau de cette feuille.

102. Les **bains chauds** de l'Evole, à dater du 1er mars, sont ouvert tous les jours dès 6 heures du matin à 8 heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL

(Du 26 février au 12 mars 1854).

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE:

Jean Schegg, commis négociant, domicilié à Dijon, et Louise Moulin, sans profession, domiciliée à Serrières (ressort de Neuchâtel).

Marc-François-Charles-Benjamin Meystre, ferblantier, Vaudois, et Alexandrine-Uranie Clemmer, tailleuse, Neuchâteloise, domiciliés tous deux à Neuchâtel.

Du 5 au 20 mars.

Henri-Fr. Ecuyer, horticulteur, Neuchâtelois, domicilié à Neuchâtel, et Catherine-Salomé Hummel, sans profession, de Munster (arrondissement de Colmar), domiciliée à Colmar (Munster).

Daniel-Henri-Eugène Franel, négociant, Neuchâtelois, domicilié à Turin, et Rose-Sophie de Morel, sans profession, de Neuchâtel y domiciliée.

VARIÉTÉS.

Causes des maladies de la vigne, du blé, etc. et des disettes, par MM. Guérin-Menneville et Morren.

M. Guérin-Menneville a lu à l'Académie des sciences un mémoire sur des recherches touchant les maladies des végétaux, dans dix départements méridionaux de la France, en mai, juin, juillet août, septembre et octobre 1853. Ce naturaliste a été conduit aux conclusions suivantes:

1° Que la maladie de la vigne, comme celle de tous les autres végétaux, et peut-être des vers à soie, est due à un phénomène de caloricité, à une température trop élevée de nos hivers, qui a persisté pendant quelques années.

2° Que cette maladie consiste en un défaut de lonicité dans les tissus, en une production trop abondante, trop hâtive et par conséquent mal élaborée de la sève, donnant aux vignes une espèce de pléthore albumineuse.

3° Que l'oïdium est un des symptômes, un des effets de cette maladie; qu'il soit l'analogue des boutons, des éruptions de peau que l'on observe sur les animaux, ou qu'il soit une espèce de végétal dont les corpuscules reproducteurs, répandus partout et *portés sur l'aile des vents*, ne se développent sous la forme d'*oïdium Tuckeri* que lorsqu'ils tombent sur des vignes ou sur quelques-unes de leurs parties prédisposées à favoriser leur végétation par les altérations que leur sève a subies en agissant pendant l'hiver.

4° Que cette maladie disparaîtra quand les saisons auront repris leur cours ordinaire, quand nos hivers seront redevenus froids.

5° Que, peut-être, si nos années continuent à être *dessaisonnées* (qu'on me passe l'expression) comme elles l'ont été jusqu'ici, la vigne et les autres végétaux finiront par s'acclimater, comme le feraient des plantes étrangères introduites dans un pays dont l'ordre des saisons est différent de celui de leur pays natal.

6° Que l'on doit accueillir avec faveur tous les procédés horticoles, chimiques et mécaniques, susceptibles de sauver au moins la récolte pendante, et consistant dans l'enlèvement de l'oïdium, symptôme ultime de la maladie et non sa cause.

Ces conclusions, on le voit, s'accordent avec celles d'une étude des faits relatifs aux disettes éprouvées depuis le commencement du dix-neuvième siècle, et dont M. Charles Morren, de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, tire les conclusions suivantes:

Le déficit dans la production des céréales d'hiver cultivées de 1852 à 1853 n'est point le résultat de la maladie d'aucune de ces plantes. Il n'est la suite ni d'envahissement d'insectes nuisibles, ni de plantes parasitiques. Il consiste surtout dans un épiage imparfait et dans un avortement des grains. Ces deux atrophies semblent être la conséquence d'une température douce, qui a présidé pendant plus de quatre mois au semis et au premier développement hivernal des céréales, époque pendant laquelle les rudiments des épis se sont formés, d'une part; de l'autre de l'action de froids tardifs qui ont produit une espèce d'hiver au lieu et place du printemps, à l'époque naturelle de celui-ci; et par conséquent, le déficit du grain est la conséquence d'un défaut de développement des organes destinés à le produire, par suite de phénomènes météorologiques dépendant de la température. La disette de 1853 a donc été analogue, quant à ses causes réelles, à celle de 1801 à 1802.

MON SINGE.

Vous connaissez le Havre-de-Grâce, ce port maritime de Paris; — ce fut souvent pour moi une distraction charmante d'aller chez les marchands du quai admirer les perroquets verts, jaunes, bleus ou roses; les coquillages de formes originales; les corbeilles façonnées par les sauvages de Madagascar; les cocos ciselés par les naturels de la mer Pacifique; les bracelets naguères portés par les sujettes de la reine Pomaré; les dents de requin, les fanons de baleine et mille autres merveilleux trophées des trois règnes de la nature.

J'étais un jour en contemplation devant une cage pleine de moineaux de Java, lorsque je crus entendre, à côté de moi, le bruit causé par la rixe de deux chats enragés. En me retournant, je vis que c'était un singe vert, le singe sans queue d'Afrique, qui, jaloux de la queue de son camarade le singe de l'Amérique méridionale, venait de s'en emparer à travers les barreaux d'une espèce de cage à poulets, trop étroite pour contenir commodément un animal muni de cet appendice précieux que Ch. Fourier promet à ses adeptes. A l'approche du marchand, son maître, le méchant Africain, enchaîné à un boulet comme un condamné au bagne, battit en retraite, tandis que l'Américain, ramenant sa queue entre ses jambes, me regarda d'un air si dolent, que je me sentis ému pour lui d'une pitié sympathique.

Adorable singe, en vérité, avec ses yeux brillants comme des diamants et des dents du plus pur émail, qu'il vous montrait sans cesse pour intimider, peut-être, ceux qui auraient voulu l'approcher de trop près. Je ne vous dirai pas qu'il eût de jolies mains, des mains de petit-maître, des mains aristocratiques, comme celles dont le grand Napoléon et lord Byron étaient si fiers... Non, ce n'étaient que des mains de singe, c'est-à-dire admirables par leur adresse et leur dextérité. Cependant, de tous ses organes, j'avoue que c'était surtout sa queue, oui, sa queue, qui faisait de lui un être supérieur; car ce n'était pas un vain ornement ni un chasse-mouche, mais une troisième main dont il se servait pour toutes sortes d'usages, tantôt la roulant autour d'un barreau et se balançant là comme le pendule d'une horloge, tantôt balayant jusqu'à lui, avec ce plumeau mobile, la noix ou l'amande que vous lui aviez jetée. Bref, je ne pus voir Jocko sans désirer vivement de le posséder, et je ne quittai pas le quai sans l'avoir acheté.

Nous voici à l'hôtel avec mon singe; première question: où loger Jocko pendant l'absence de son maître, le jeune mylord anglais, titre dont le garçon continuait à m'honorer; où loger Jocko pendant que j'irais me promener dans la ville, faire une visite, prendre mes bains de mer? Un cabinet était contigu à ma chambre; à ma première sortie, Jocko y fut renfermé, et sa chaîne attachée à l'une des patères de bois qui servaient à accrocher les habits. Ce cabinet était une vraie prison, une prison temporaire, sans doute, mais une prison qu'il ne pensait pas avoir méritée. J'aurais dû le soupçonner de faire cette réflexion et me défier de quelque malice à l'air dont il me regarda quand je fermai la porte sur lui. A mon retour, je fus frappé d'horreur: le cabinet, qui une heure auparavant était tendu d'un magnifique papier se trouvait réduit à la nudité d'une couche de plâtre. Les débris qui jonchaient le parquet ne disaient que trop à quoi les quatre mains de mon quadrumane avaient passé le temps. Les patères étaient ébranlées, arrachées même, surtout celle à laquelle j'avais accroché la chaîne du captif; un malheureux paletot, resté suspendu dans le cabinet, n'existait plus qu'à l'état de loques, bon à aller dans la hotte du chiffonnier!

Après cette première expérience, je fis le raisonnement de tous les maîtres qui ont des esclaves, de tous les géôliers qui ont des prisonniers... Il me fut démontré que Jocko avait abusé de sa liberté. Impossible désormais de lui laisser la latitude de sa chaîne. J'imaginai de me procurer un sac assez semblable à ceux que nos avocats anglais traînent encore avec eux à l'audience, mais plus souvent remplis de dossiers judiciaires que de singes. Ce sac, au fond duquel je mis un peu de foin, devint le réceptacle de Jocko, sa maison portative, et c'était là un avantage, car je n'avais qu'à nouer les cordons de l'ouverture, mon singe ne pouvait plus s'échapper pendant mes absences; la toile était trop forte pour qu'il la déchirât avec ses dents; ses vains efforts pour sortir n'aboutissaient qu'à faire rouler ce sac vivant sur le parquet ou à le faire bondir en l'air.

Ce fut dans ce sac que mon singe voyagea avec moi quand je quittai la France et m'embarquai pour Southampton. Là, pendant que je prenais ma place à la station du chemin de fer, Jocko, toujours curieux, sortit tout-à-coup la tête et fit une grimace au buraliste qui distribuait les billets. Le brave homme eut un mouvement de frayeur, mais presque aussitôt, avec une grande présence d'esprit, il répondit à cette insulte en me disant: — Monsieur, c'est un chien, il faut payer en conséquence. Vainement je mis mon singe hors de son sac et j'exhibai toute sa personne; vainement j'employai les termes textuels des définitions de Buffon et de Cuvier pour prouver que l'animal en question n'était pas un chien, mais un singe, le buraliste insista, et de peur de manquer le train, je me résolus à payer les trois shellings six pence du tarif. Seulement, voulant au moins pousser la plaisanterie un peu plus loin, je tirai de ma poche une tortue vivante que j'avais achetée la veille sur le quai du Havre, et la montrant au buraliste, je lui demandai: — Combien dois-je payer pour cet animal-ci, puisque tous les animaux payent? — L'employé ajusta ses lunettes, alla consulter son supérieur et revint avec cette grave décision administrative: — On ne paie pas pour ces bêtes-là, monsieur, ce sont des *insectes!*

(La suite prochainement.)

PRIX DES GRAINS.

Neuchatel, 2 mars.

Froment. .	l'ém.	fr. 5 »	c. à 5 » 28 c.
Moitié-blé .	—	» 4 » 30 c.	à 4 » 35 c.
Orge . . .	—	» 3 »	c. à » c.
Avoine	—	» 2 »	c. à 2 » 10 c.

Bale, 3 mars.

Epeautre. le sac. fr. 50: c. à fr. 53 : 44 c.
Prix moyen — fr. 52 : 06 »
Prix moyen de la précédente semaine 52 fr. 06 cent.
Il s'est vendu 211 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 196